

débatues ce soir au moment de l'ajournement: le député de New Westminster (M. Leggatt)—L'environnement—Les normes fédérales applicables à Syncrude; le député de Churchill (M. Smith)—Les transports—L'expédition de blé via le port de Churchill; le député de Surrey-White Rock (M. Friesen)—L'environnement—Demande d'octroi de crédits pour le programme de régularisation des crues du Fraser.

[Français]

**M. J.-Roland Comtois (Terrebonne):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander le consentement unanime de la Chambre pour qu'on revienne aux Affaires courantes ordinaires, dans le but de présenter un rapport.

**L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)):** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

*Et la Chambre étant revenue à l'appel des motions:*

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

**M. J.-Roland Comtois (Terrebonne):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le 10<sup>e</sup> rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[Traduction]

#### RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** J'ai l'honneur de présenter le septième rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

#### MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ADJONCTION D'UNE NOUVELLE CATÉGORIE D'EMPLOI ASSURABLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 15 décembre 1975, du bill C-69, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, dont le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a fait rapport avec des propositions d'amendement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A la suite d'entretiens assez peu poussés, je me demande si la Chambre ne voudrait pas

### Assurance-chômage—Loi

procéder à certains des votes ce soir. Je pense aux votes inscrits qui ont été différés. Il y en a trois ou quatre, je crois, qui ont déjà été différés, et il pourrait bien y en avoir d'autres. Je propose donc que nous interrompions le débat à 9 h 15 ce soir, que le timbre sonne pendant quinze minutes, puis qu'on procède aux votes inscrits sur toutes les motions qui auront été reportées jusque là.

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, je veux seulement dire que je partage l'avis du député de Winnipeg-Nord Centre (M. Knowles). Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) est bien d'accord, je pense.

**M. Alexander:** Nous, de ce côté-ci de la Chambre, approuvons certainement la proposition faite par les deux députés. Je pense qu'il faut expédier les travaux de la Chambre. Il est évident qu'il suffira de faire sonner le timbre pendant 15 minutes.

**L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)):** Êtes-vous d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)):** Il en est ainsi ordonné.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons ajourné le débat sur ce bill, hier, j'étais en train de discuter l'article tendant à abroger l'article 28 de la loi sur l'assurance-chômage. J'ai discuté depuis avec un certain nombre de personnes des effets que pourraient avoir le maintien ou la suppression de cet article. J'aimerais clarifier une déclaration que j'ai faite hier soir concernant la différence qui existe entre la façon dont la CAC fonctionne dans les milieux urbains et ruraux. Il est manifeste qu'il faut beaucoup moins de temps pour traiter les demandes dans les milieux urbains qu'à la campagne.

J'ai aussi indiqué que cet article de la loi ne s'appliquait pas beaucoup dans ma région, et j'en ai eu confirmation en discutant avec des agents du district. Selon eux, si, pour appliquer cet article, on donnait à un prestataire des prestations anticipées pour trois semaines, les prestations régulières pourraient subir un retard considérable. Le ministre a eu l'amabilité de m'envoyer une note indiquant pourquoi il serait souhaitable de supprimer cet article de la loi.

Je voudrais dire aux députés, et j'estime qu'il faudrait le rappeler aux présidents des comités de la Chambre, qu'il est dommage que les membres du comité aient si peu étudié cette question, comme en témoigne le compte rendu de leurs délibérations. Je me suis entretenu de la question avec un des membres du comité—je préciserai qu'il s'agit du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander)—j'ai compris qu'au moment de l'examen du bill, les membres du comité possédaient un certain nombre de documents indiquant le nombre de personnes ayant reçu des prestations en vertu de cet article, et signalant de plus l'effet de ce type de prestation. Selon les documents, et la question m'a été soulignée par le ministre, les conséquences semblent plutôt négatives que positives.

● (1700)

Si c'est arrivé, c'est notamment parce qu'il n'y avait pas beaucoup d'emplois, surtout dans les régions où il y avait beaucoup de chômage saisonnier et où les gens pouvaient sans doute obtenir du travail s'ils avaient un revenu suffisant pour se déplacer d'une région à l'autre. Cet article aurait été très avantageux pour les travailleurs récemment touchés par la fermeture d'une usine. Ils ont eu du mal à obtenir un avis de cessation d'emploi, et comme l'ordre de congédiement a dû être émis deux ou trois fois avant qu'il ne soit acceptable, les travailleurs ont touché leurs presta-